ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sourds et malentendants

Question écrite n° 47468

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des sourds et malentendants. En effet, malgre la legislation en vigueur et la reconnaissance officielle de la langue des signes, l'oralisation est privilegiee. Les parents sont rarement associes dans les decisions mises en oeuvre et n'ont souvent pas le choix de la langue des signes. M. Jacques Chirac s'etait prononce, lors de la campagne de l'election presidentielle, a reconnaitre les langues minoritaires. Les sourds et leurs associations, notamment le Mouvement des sourds de France, ont fait part au depute de leur mecontentement. Ils ont souligne l'insuffisance du sous-titrage des emissions et journaux d'information televises, le manque de moyens dans les ecoles, qui se traduit notamment par un manque crucial d'interpretes et d'enseignants pratiquant la langue des signes, le manque de moyens mis a leur disposition dans la vie quotidienne, comme la mise en place de digicode avec camera, ou l'affichage des annonces dans les transports en commun, le manque de moyens des administrations qui oblige le paiement d'un interprete par la personne malentendante. Aussi lui demande-t-il quels moyens il entend mettre en oeuvre afin de repondre aux justes revendications des personnes sourdes et malentendantes.

Données clés

Auteur : M. Hage Georges
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47468
Rubrique : Handicapes
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 354